

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 FÉVRIER 2018

Présents : Mrs BERTIER, MARIOTTI, Mme MOTTIN, Mr FURDYNA, Mme GODARD, Mrs COURSAN, ARBON, Mmes CHEVALIER, GRUNY, Mr CALIGNY, Mmes PHILIPPE, LEGOUPIL, Mrs BRIARD, FLEURY

Absents excusés : Mme BERLIOZ, Mr LAHAYE, Mme LEBATARD, Mrs LEROUX, MADELAINE, Mme BOUILLON.

Secrétaire : Mr FLEURY

Pouvoir : Mme BERLIOZ a donné pouvoir à Mr COURSAN
Mme LEBATARD a donné pouvoir à Mme GODARD

2018/018 : RÉORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Le Sous-Préfet a accepté la démission de Mme Céline DROUET, 3^{ème} adjointe.

Le Conseil Municipal souhaite renommer une adjointe pour exercer les fonctions liées à la culture et au patrimoine.

Le Conseil Municipal siègera à 20 conseillers et ce du fait que l'ensemble dans la liste des candidats aux élections municipales « Le Molay-Littry en Action » a été consulté.

Le Maire demande aux femmes siégeant au Conseil Municipal et ce, afin de respecter la parité, si l'une d'entre elle souhaite siéger à ce poste.

Mme Françoise PHILIPPE est candidate.

Après vote à bulletins secrets, celle-ci est élue avec 15 voix pour et 1 blanc.

D'autre part, Mme DROUET doit être remplacée à l'Intercom Isigny-Omaha, le Conseil Municipal à l'unanimité, nomme Mme Brigitte MOTTIN.

2018/019 : MÉDECIN

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Docteur CARABOÏ a cessé son activité sur la Commune et qu'il est reparti dans son pays.

Le Conseil Municipal déplore cet état de fait.

Mr MARIOTTI, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que la Société chargée du recrutement des médecins a été à nouveau recontacté pour relancer un appel à candidature sur notre Commune.

Le Conseil Municipal souhaite engager une réflexion auprès de la population sous forme de questionnaire en partenariat avec les médecins afin de faire un état des lieux de la situation actuelle.

2018/020 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017

La séance du Conseil Municipal ayant pour objet le vote du compte administratif, le Conseil Municipal désigne en vertu de l'article L 2121-14 du code des Collectivités Territoriales, Mme Brigitte MOTTIN, Adjointe aux Finances, présidente de séance.

Avant de procéder au vote de celui-ci, le Maire quitte la séance.

2018/021 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : B.A. DIVERS BÂTIMENTS

Le Conseil Municipal a pris en compte les résultats de l'exercice 2017 du budget annexe « B.A. Divers Bâtiments » arrêté comme suit :

- **Section Investissement** : Résultat de l'exercice : 0
Résultat cumulé (excédent antérieur reporté) : 564 euros
- **Section de Fonctionnement** : Résultat de l'exercice : 0,89 centimes
Résultat cumulé : 0,89 centimes

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2017 et le compte de gestion 2017 à l'unanimité. Le Conseil Municipal décide d'affecter à l'article 001 (excédent antérieur reporté) 564 euros, et à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté) 0,89 centimes sur le budget 2018.

2018/022 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal a pris en compte les résultats de l'exercice 2017 du service assainissement arrêtés comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT : Résultat de l'exercice : excédent = 2 957,97 euros
Résultat cumulé : (excédent de l'année 2016=335136,66euros
et excédent de l'année 2017 = 2 957,97 euros soit 338 094,63 euros.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : Résultat de l'exercice : excédent = 80 195,65 euros
Résultat cumulé (excédent de l'année 2016 : 8 134,68 euros
et excédent de l'année 2017 : 80 195,65euros) soit un excédent de
88 330,33 euros.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2017 et le compte de gestion 2017 à l'unanimité.

2018/023 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal a pris en compte les résultats de l'exercice 2017 du budget principal arrêté comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT :

- Résultat de l'exercice : Déficit = 61 402,70 euros
- Résultat cumulé : excédent de l'année antérieure 2016 : 58 937,48 euros et déficit de l'année 2017 : 61 402,70 euros soit un déficit de 2 465,22 euros.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Résultat de l'exercice : 352 937,83 euros
- Le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2017 et le compte de gestion 2017 à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT :

Après avoir pris en compte le résultat de l'année 2017, le Conseil Municipal décide d'affecter d'une part 352 937,83 euros à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) sur le budget primitif 2018 et d'affecter d'autre part à l'article 001 (déficit d'investissement reporté) 2 465,22 euros et de prendre en compte les restes à réaliser en dépenses 377 498 euros et en recettes 11 400 euros.

2018/024 : ASSAINISSEMENT AFFECTATION EXCÉDENT

Au vu du résultat du compte administratif 2017 du budget d'assainissement, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour et 2 abstentions de récupérer une partie des excédents de fonctionnement et d'investissement avant de le transférer à l'Intercom.

Cette décision s'explique de la façon suivante :

- Une subvention exceptionnelle d'équilibre du budget principal a été versée sur le budget d'assainissement en 2015 soit 88 764,37 euros.
Le Conseil Municipal souhaite réaffecter ce montant sur le budget principal 2018.
- Des travaux de raccordement au gaz du gymnase sont à réaliser dans le cadre de la sécurisation du site. Ces travaux seront pris en charge par la Commune.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal décide de reverser à l'Intercom Isigny-Omaha la somme de 81 400 euros et la différence soit 345 024,96 euros de l'intégrer dans le budget principal 2018.

2018/025 : TRANSFERT DE COMPÉTENCE

Le Conseil Municipal accepte le transfert de compétence de l'assainissement collectif à l'Intercom Isigny-Omaha par 15 voix pour et 1 voix contre.

Ce transfert devra tenir compte de la décision concernant l'affectation de l'excédent de ce budget.

2018/026 : PROJET D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX « GROUPE SCOLAIRE »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité et d'éclairage, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé à 16 757,66 € TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 35 % et sur le réseau d'éclairage de 35 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie).

La participation communale s'élève donc à 9 077,07 € selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi :
- Décide d'inscrire le paiement de sa participation soit : 9 077,07 euros en section de fonctionnement.

2018/027 : PERSONNEL

Le Conseil Municipal accepte de recruter pour 6 mois Mr David HARDOIN a compter du 1^{er} février 2018 aux services techniques.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat correspondant.

2018/028 : FRELONS ASIATIQUES

Le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la campagne concernant la destruction des frelons asiatiques, Mr Jean-Marc BERTRAND accepte de s'associer à cette action.

Le Conseil Municipal remercie celui-ci pour son aide.